

J

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° 93-295 du 19 JUIN 1993 /MFPRA/DGFP/DGCA

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1992 des Ingénieurs en Chef des
cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Techniques (Mines),
en tête Monsieur KOU MBA (Pierre)

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

- Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
- Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
- Vu le Décret n°60/90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
- Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;
- Vu le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- Vu le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
- Vu le Décret n°92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 04 Janvier 1993;

D.G.B

[Signature]

D.G.C.F

[Signature]

DECRETE :

AD

.../...

ARTICLE 1er :- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année pour le 2e échelon, les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent :

- Messieurs : - KOUMBA(Pierre).....(M.P.E.)
 - MAKAMBALA-NDEKE(Pierre).....(DGM)

Article 2 :- Le présent Decret sera enregistré-publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier-Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 19. JUIN 1961

Le Ministre de la Fonction
 Publique et des Reformes
 Administratives

Jean Prosper KOYO

Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C.....1
- DGFP/LGCA.....4
- DGB/DGCF.....5
- MME/DAF/DGM.....6
- M.P.E.....2
- SGG/BC.....3
- INTERESSES.....4
- DOSSIERS.....4